

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

RENCONTRE RÉGIONALE
"Patrimoine et démarches artistiques, une association féconde"
ABBAYE SAINT-GERMAIN – AUXERRE 1er OCTOBRE 2026

Financement et ingénierie

Le GIP Cafés Cultures en Bourgogne-Franche-Comté : soutenir l'emploi artistique au plus près des territoires
Léa Sanzo Dabin, directrice, GIP Cafés Cultures

La rencontre du 1er octobre à Auxerre a été l'occasion de présenter l'action du GIP Cafés Cultures en Bourgogne-Franche-Comté. Créé en 2015 à l'initiative du ministère de la Culture, de collectivités territoriales et de partenaires privés, le GIP soutient l'emploi artistique et technique du spectacle vivant dans les lieux de proximité. Il accompagne des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant afin qu'ils puissent salarier artistes et techniciens dans un cadre sécurisé, (tous les salariés doivent être déclarés auprès du Guso).

En Bourgogne-Franche-Comté, le GIP est porté par une dynamique partenariale associant la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire, Grand Besançon Métropole, Pays de Montbéliard Agglomération, les villes de Besançon et de Dole, ainsi que l'État. Ces engagements permettent de constituer des enveloppes d'aide territorialisées, mobilisées au plus près des réalités locales.

Le GIP gère deux fonds : le fonds destiné aux cafés, hôtels et restaurants, et le fonds « Autres employeurs occasionnels ». Ce dernier s'adresse notamment aux petites communes et EPCI, mais aussi à une grande diversité de structures : associations, écoles de musique ou de danse, établissements médico-sociaux, commerces, librairies, campings ou exploitations agricoles. Dès lors qu'elles remplissent les critères d'éligibilité, ces structures peuvent obtenir une prise en charge de 26 % à 65 % de la masse salariale des artistes et techniciens, selon le nombre d'artistes employés.

Les résultats en Bourgogne-Franche-Comté illustrent concrètement l'intérêt de ce dispositif. En 2025, le fonds « Autres employeurs occasionnels » a permis d'accompagner de nombreux employeurs et de soutenir l'emploi artistique sur l'ensemble du territoire régional. Il a bénéficié à des structures implantées dans chacun des départements de la région, témoignant de la diversité des initiatives locales et des besoins auxquels il répond.

Le dispositif peut également constituer un outil utile pour les acteurs du patrimoine : associations de sauvegarde et de valorisation, sites patrimoniaux, musées associatifs, maisons du patrimoine ou encore collectivités porteuses d'actions de médiation. Lorsqu'ils organisent ponctuellement un concert, un spectacle ou une proposition artistique pour valoriser un lieu, une histoire locale ou un événement patrimonial, ces employeurs peuvent être accompagnés dans le financement des salaires des artistes et techniciens, sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité.

Au-delà de son effet direct sur l'emploi, le GIP Cafés Cultures contribue à faire vivre la diffusion artistique dans des lieux non dédiés au spectacle, souvent au cœur des villes et des villages. Il constitue ainsi un levier simple et concret pour les collectivités qui souhaitent soutenir l'activité des artistes et techniciens, et accompagner l'attractivité ainsi que la vitalité culturelle des territoires.

Lien utile :

https://gipcafescultures.fr/